

POUR LE DROIT DES PEUPLES A

DISPOSER D'EUX-MÊMES



Dès l'annonce du « dégel » du corps électoral, la Kanaky s'est embrasée.

Ce texte, voté comme un seul homme par les députés libéraux, de l'extrême droite au parti gouvernemental Renaissance, prévoit d'accorder le droit de vote aux « métropolitains » installés dans l'île depuis 10 ans.



Il s'agit, pour le gouvernement, de minoriser le peuple Kanak, présent sur cette terre depuis 3000 ans, afin de maintenir, coûte que coûte, la domination française sur cet archipel colonisé en 1853 et hautement géostratégique dans le cadre d'une future guerre contre la Chine. Il s'agit également de garantir une zone économique exclusive de près de 1,5 millions de km² et de sécuriser la production de nickel dont quelques multinationales et fond de pension tirent, aux dépens des Kanaks, de substantiels profits.

La réponse gouvernementale ne s'est pas fait attendre : d'une part la répression, le déploiement de l'armée, l'assignation à résidence de nombreux militants et dirigeants du mouvement indépendantiste et la proclamation de l'état d'urgence, d'autre part la désinformation et la criminalisation de la CCAT (Cellule de coordination des actions de terrains).

Le gouvernement criminalise là-bas les dirigeants de la CCAT et les militants indépendantistes du FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) comme il criminalise, ici, les militants syndicaux et les militants associatifs et politiques qui soutiennent la lutte du peuple palestinien.

Pour la Kanaky, comme pour la Palestine, l'Union départementale des syndicats CGT du Nord réaffirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Elle affirme son soutien au peuple kanak qui revendique le retrait du texte et exige avec lui le respect des accords de Nouméa de 1988.

Lille, le 23 mai 2024